



Réservé au Département / Enregistrement du courrier

→ Après enregistrement du courrier, faire suivre à DGA ECJSL / Pôle Culture Sports / DMFAS / SGAF

N° de dossier :

Code gestionnaire :

Code proposition : MUDA

DGA Education, Culture, Jeunesse, Sports, Loisirs
Pôle Culture Spo

Dossier de demande d'aide départementale pour :

- les ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES
- les STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE ASSOCIATIVES

Exercice budgétaire 2025

Important

■ **Le présent dossier est établi en cohérence avec les objectifs du Schéma départemental 2023-2028 : Enseignement et pratiques musicales (SDEPAM 2023-2028), adopté par le Conseil départemental de l'Hérault le 15 mai 2023.**

Le SDEPAM 2023-2028 est consultable et téléchargeable sur le site herault.fr, [ici](#)

Nous vous invitons à en prendre connaissance **avant de nous adresser la présente demande d'aide.**

■ **Ce dossier comporte deux parties à compléter, complémentaires l'une de l'autre :**

- FONCTIONNEMENT GENERAL
- PROJET(S)

■ **Votre demande doit nous être retournée entièrement complétée et signée, impérativement avant le mardi 31 décembre :**

→ **Par courrier postal (format papier) à l'adresse suivante :**
Département de l'Hérault, Service courrier – Subventions
Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34087 MONTPELLIER Cedex 4

ET SIMULTANEMENT SCANNEE AU FORMAT NUMERIQUE, EN UN FICHER UNIQUE

→ **Par courrier électronique à :**
Mme Magali Guy, gestionnaire administrative et financière : mguy@herault.fr

Dénomination / Raison sociale de l'association	
.....	
Adresse postale (siège social) :	
.....	
Code postal	Commune :
Tél. école de musique ou conservatoire :	
Tél. mairie ou EPCI :	
Courriel école de musique ou conservatoire :	
N° SIRET <u>actualisé</u> :	
CANTON DE (SIEGE SOCIAL) :	
N° DE CANTON :	

■ **Contact(s) référent(s) dans votre association pour la présente demande d'aide :**

Nom - Prénom	Fonction ou mandat	Téléphone	Mail

Engagements de l'association :

Je soussigné(e)

Mme / M.

En qualité de :

Certifie sur l'honneur l'**exactitude des renseignements** portés sur cet imprimé et **sollicite l'aide départementale** :

ECOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES

(1 seul choix possible)

STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE ASSOCIATIVES

pour l'année civile 2025 afin d'engager l'association **dans le groupe des** :

Espaces Relais de Pratique Collective (ERPC) | Pratique musicale d'ensemble à vocation pédagogique

Espaces de Pratique Collective de Proximité (EPCP) | Pratique musicale d'ensemble à vocation découverte / loisir

Approuve et engage l'association à respecter le **Contrat d'Engagement Républicain** dans les conditions fixées par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le Contrat d'Engagement Républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat (contrat annexé au présent formulaire, pages suivantes, et consultable sur le site herault.fr dans la rubrique e-demarches – aides aux associations).

Signature du Président

Tampon de l'association :

Montant de l'aide départementale demandée pour 2025 :		Euros
Rappel de l'aide départementale attribuée en 2024 :		Euros

Liste des pièces à fournir en complément du présent dossier dûment complété, selon votre cas :

<input type="checkbox"/> CAS N° 1 ECOLE DE MUSIQUE	OU	<input type="checkbox"/> CAS N° 2 STRUCTURE DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE
<input type="checkbox"/> Statuts de l'association		<input type="checkbox"/> Statuts de l'association
<input type="checkbox"/> Projet d'établissement pluriannuel en cours, validé par le conseil d'administration		<input type="checkbox"/> Projet associatif en cours, validé par le conseil d'administration
<input type="checkbox"/> Projet pédagogique 2024-2025 ou projet pédagogique pluriannuel		<input type="checkbox"/> Projet artistique 2024-2025 ou projet artistique pluriannuel
<input type="checkbox"/> Bilan pédagogique 2023-2024		<input type="checkbox"/> Bilan artistique 2023-2024
<input type="checkbox"/> Budget prévisionnel 2025 ou 2024-2025		<input type="checkbox"/> Budget prévisionnel 2025 ou 2024-2025
<input type="checkbox"/> Dernier compte de résultat annuel validé par le conseil d'administration		<input type="checkbox"/> Dernier compte de résultat annuel validé par le conseil d'administration
<input type="checkbox"/> RIB		<input type="checkbox"/> RIB

Portail numérique Hérault Pratiques Musicales

Si votre association dispose d'un **compte dans le portail numérique Hérault Pratiques Musicales**, nous vous invitons à en **actualiser les données** parallèlement à cette demande.

Si ce n'est pas le cas, nous vous invitons à **créer un compte** pour votre structure dès à présent (siège social dans l'Hérault)

Accès au portail Hérault Pratiques Musicales : pratiquesmusicales.herault.fr

Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Effectif élèves ou musiciens amateurs

ECOLES DE MUSIQUE ET STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE		
Nombre total d'adhérents inscrits ¹ en <u>musique</u> ²	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
Nombre d'adhérents inscrits, par niveaux et/ou parcours		
<input type="checkbox"/> Eveil	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Initiation	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Cycle 1	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Cycle 2	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Cycle 3 amateur	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Parcours partenariat Educ° nationale	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :
<input type="checkbox"/> Parcours projet individuel ou collectif	2024-2025 :	Rappel 2023-2024 :

Droits d'inscription annuels – Budget de fonctionnement

<input type="checkbox"/> CAS N° 1 ECOLES DE MUSIQUE	OU	<input type="checkbox"/> CAS N° 2 STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE
Droits d'inscription annuels 2024-2025 - Adhésion incluse - Pour un <u>curus complet</u> incluant <u>apprentissage individuel + pratique d'ensemble + FM</u>		Droits d'inscription annuels 2024-2025 - Adhésion incluse
<input type="checkbox"/> Applicables aux <u>élèves mineurs résidant sur le territoire de la/des collectivité/s de référence</u> : - Tarif maximum élève seul : € / an - Fourchette si plusieurs tarifs : à € / an - Tarifs différenciés selon revenus des familles et/ou membres d'une même famille ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :.....		<input type="checkbox"/> Applicables aux amateurs adhérents : - Tarif maximum pour une personne seule : € / an - Fourchette si plusieurs tarifs : à € / an - Tarifs différenciés selon revenus des familles et/ou membres d'une même famille ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :.....
<input type="checkbox"/> Applicables aux <u>élèves mineurs extérieurs</u> : - Tarif maximum élève seul : € / an - Fourchette si plusieurs tarifs : à € / an - Tarifs différenciés selon revenus des familles et/ou nombre de membres d'une même famille ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez :.....		

¹ **Un élève comptabilisé une seule fois s'il est inscrit dans plusieurs cours individuels ou collectifs d'une école de musique**

² **Pour les associations proposant plusieurs spécialités (musique, danse, théâtre...), ne comptabiliser que les adhérents inscrits en musique**

ECOLES DE MUSIQUE ET STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE

Budget de fonctionnement :

Charges, masse salariale incluse, selon le dernier compte de résultat validé : €

Produits, selon dernier compte de résultat validé :

- Cotisations annuelles adhérents €

- Participation(s) commune(s) €

- Participation(s) communauté(s) de commune ou communauté(s) d'agglomération ou métropole €

- Autres subventions de fonctionnement (Région, Etat, Europe...) → Préciser organisme + programme + montant :

Organisme :..... Programme :..... Montant :.....€

Organisme :..... Programme :..... Montant :.....€

Organisme :..... Programme :..... Montant :.....€

Organisme :..... Programme :..... Montant :.....€

Pratiques d'ensemble et cours collectifs – Esthétiques musicales³

Année scolaire 2024-2025

> Renseigner un seul tableau par pratique d'ensemble et/ou cours collectif

ECOLES DE MUSIQUE ET STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE

Nom de scène de l'ensemble ou du groupe (si nommé) :

Nature de l'ensemble et/ou du cours collectif	Esthétiques musicales	Instruments représentés dont chant
<input type="checkbox"/> Atelier d'improvisation	<input type="checkbox"/> Musique ancienne-baroque	
<input type="checkbox"/> Atelier DJ	<input type="checkbox"/> Classique-contemporain	
<input type="checkbox"/> Cabaret	<input type="checkbox"/> Jazz	
<input type="checkbox"/> Chorale Ensemble-Atelier vocal	<input type="checkbox"/> Musiques traditionnelles et du monde	
<input type="checkbox"/> Comédie musicale	<input type="checkbox"/> Musiques actuelles amplifiées	
<input type="checkbox"/> Ensemble d'accordéons		
<input type="checkbox"/> Ensemble de cordes frottées		
<input type="checkbox"/> Ensemble de guitares		
<input type="checkbox"/> Ensemble de harpes		
<input type="checkbox"/> Ensemble de percussions		
<input type="checkbox"/> Ensemble de vents		
<input type="checkbox"/> Ensemble jazz-swing-blues et-ou Big Band		
<input type="checkbox"/> Ensemble musique ancienne-baroque		
<input type="checkbox"/> Ensemble musique de chambre		
<input type="checkbox"/> Ensemble de musiques actuelles amplifiées		
<input type="checkbox"/> Ensemble musiques traditionnelles-monde		
<input type="checkbox"/> Eveil musical		
<input type="checkbox"/> Formation musicale		
<input type="checkbox"/> Musique Assistée par Ordinateur		
<input type="checkbox"/> Orchestre d'harmonie		
<input type="checkbox"/> Orchestre de rue		
<input type="checkbox"/> Orchestre symphonique		
<input type="checkbox"/> Sound painting		
<input type="checkbox"/> Steelband		
<input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Autre :	

▪ Nombre de musiciens :

▪ **Pour les ECOLES DE MUSIQUE UNIQUEMENT :**

Cet ensemble ou groupe a-t-il été constitué dans l'école de musique ?

Ou est-ce une formation autonome, extérieure, accompagnée par l'école de musique ?

³ Liste harmonisée avec celles du portail numérique **Hérault Pratiques Musicales**.

Disciplines instrumentales et vocales⁴

Année scolaire 2024-2025

> **Cocher chaque discipline enseignée et/ou encadrée :**

ECOLES DE MUSIQUE ET STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE

- Accordéon diatonique et/ou chromatique et/ou Bandonéon
- Alto
- Aoud
- Banjo
- Basson
- Batterie
- Clarinette
- Clavecin
- Claviers électroniques
- Composition
- Contrebasse
- Cor
- DJing
- Flûte à bec
- Flûte de pan
- Flûte traversière
- Guitare basse
- Guitare classique
- Guitare électrique
- Harpe
- Hautbois
- Kanoun
- Mandoline
- Naï
- Orgue
- Percussions corporelles
- Percussions instrumentales
- Piano
- Saxophone
- Steel drum
- Tambour
- Technique vocale musiques actuelles-jazz-traditionnelles-monde
- Technique vocale musique ancienne-baroque-classique-contemporaine
- Trombone
- Trompette
- Tuba
- Ukulélé
- Violon
- Violoncelle

Autre(s), précisez ici :

.....
.....
.....

⁴ Liste harmonisée avec celle du portail numérique **Hérault Pratiques Musicales**

PROJET(S)

FICHE PROJET N°...

> Renseigner ici le(s) projet(s) poursuivi(s) ou initié(s) à partir des rentrées scolaires de septembre 2024 et 2025

> Une fiche projet est à compléter et numéroter pour chaque projet

ECOLES DE MUSIQUE ET STRUCTURES DE PRATIQUE MUSICALE D'ENSEMBLE

INTITULE DU PROJET :

Ce projet s'inscrit-il déjà dans un dispositif culturel, un projet ou une action piloté(e) par le Département ?

Cochez un ou plusieurs choix ci-contre le cas échéant

Oui Non

Si Oui, lequel / laquelle ?

1,2,3 Culture / Très jeunes enfants de la PMI

Les Chemins de la culture / Collégiens et leurs enseignants

Pouss' Culture / Enfants et encadrants des Maisons d'Enfants à Caractère Social

Une saison pour vous / Bénéficiaires de l'action sociale du Département

Culture en Arc-en-Ciel / Personnes âgées en EHPAD

Autre, préciser :

Ce projet bénéficie-t-il d'un soutien financier ou logistique du Département autre que celui des ressources financières du SDEPAM ?

Cochez un ou plusieurs choix ci-contre le cas échéant

Oui Non

Si Oui, lequel / laquelle ?

Financement EPCI via une Convention Culturelle de Territoire (CCT)

Mise à disposition d'une infrastructure culturelle départementale : Scène de Bayssan (Béziers), Théâtre d'O (Montpellier), etc...

Autre, préciser :

Prêt de matériel scénique par l'unité Hérault Matériel Scénique

Lien avec les axes et objectifs du SDEPAM 2023-2028

Cochez les axes ci-contre et/ou apporter le cas échéant les indications nécessaires dans le cas où le projet répond à d'autres axes

Créer ou consolider une offre d'enseignement musical et/ou de pratique musicale d'ensemble sur un territoire non ou peu pourvu en enseignement musical

Inclure et/ou élaborer une dynamique de parcours à destination des **personnes en situation de handicap**

Favoriser les actions d'**Education Artistique et Culturelle (EAC)** en direction des publics éloignés (dont milieu scolaire)

Coopérer entre structures d'enseignement musical et/ou de pratique musicale amateur afin de **partager des savoir-faire, des pratiques** afin notamment d'**accompagner la montée en qualité** des établissements demandeurs

Anticiper les **enjeux budgétaires** de demain, notamment en matière de réflexion sur la **politique tarifaire** (modèle économique, accessibilité publics fragiles)

Apporter des réponses aux enjeux de **dé-précarisation des enseignants**, via notamment l'**emploi partagé ou mutualisé** entre établissements, la **formation professionnelle**, le **partage** de projets

Améliorer la structuration et la visibilité de la **pratique musicale d'ensemble**

Autre(s), préciser :

<p>Période de mise en œuvre <i>Incluant la préparation amont du projet dans votre établissement</i></p>	
<p>Référent projet <i>Personne qui porte et coordonne le projet dans votre association</i></p>	<p>Prénom + Nom :</p> <p>Fonction :</p>
<p>Territoire(s) de réalisation concerné(s) <i>Cochez le(s) territoire(s) concerné(s), en mentionnant notamment le nom du(des) territoire(s) concerné(s)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Territoire(s) de la (des) commune(s) de :</p> <p><input type="checkbox"/> Territoire(s) de la (des) Communauté(s) de communes et/ou Communauté(s) d'Agglomération et/ou Métropole de :</p> <p><input type="checkbox"/> Tout le département de l'Hérault</p> <p><input type="checkbox"/> Autres départements, région Occitanie, autres... :</p>
<p>Public(s) bénéficiaire(s) visé(s) <i>Mentionner les publics visés, bénéficiaires directs de l'action pédagogique / artistique mise en œuvre dans le cadre du projet</i></p>	
<p>Objectif (s) général (aux) <i>Mentionner des objectifs mesurables (au plan qualitatif et quantitatif)</i></p>	

Description et calendrier de réalisation

Décrire et dater les étapes principales de réalisation

Partenaires

Partenaires de réalisation opérationnelle (autres écoles de musique ou structures de pratique d'ensemble amateur, artistes professionnels...)

Partenaires institutionnels et/ou financeurs :

Indicateurs de réalisation

Utilisés pour l'évaluation quantitative et qualitative au regard des objectifs indiqués plus haut, afin d'ajuster voire de pérenniser le projet (tableau de bord)

Communication mise en œuvre

*Afin de valoriser le projet, dont le cas échéant une diffusion via le portail numérique départemental **Hérault Pratiques Musicales***

Canaux et moyens de communication sollicités / mis en œuvre :

Diffusion via le portail numérique Hérault Pratiques Musicales ?

Oui Non

*Dans tous les cas, pensez à actualiser les données de votre association via son compte personnalisé : **pratiquesmusicales.herault.fr***

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Aides publiques sollicitées
Montant(s) des aides publiques sollicitées, proratisée(s) à ce projet pour chaque interlocuteur public sollicité

Commune(s) de :	Montant (€)
EPCI (s) ou autres intercommunalités	Montant (€)
Département de l'Hérault <i>Préciser dispositif</i>	Montant (€)
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée <i>Préciser dispositif</i>	Montant (€)
Etat <i>Préciser service et dispositif</i>	Montant (€)
Union européenne <i>Préciser programme</i>	Montant (€)
Autre <i>Préciser</i>	Montant (€)
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES AFFECTEES AU PROJET	Montant (€)

Aides privées sollicitées
Montant(s) des aides privées sollicitées, proratisée(s) à ce projet pour chaque interlocuteur privé sollicité

Exemple : fondations, entreprises, etc.

Partenaires privés <i>Préciser</i>	Montant (€)
TOTAL AIDES PRIVEES SOLLICITEES AFFECTEES AU PROJET	Montant (€)